

Image not found or type unknown



modification de calcul de congés

Par **jacquey**, le **30/06/2012** à **17:56**

Bonjour, je viens de recevoir une note d'information de mon DRH en lettre simple et non datée, celle-ci m'informe qu'à partir du 1er juin 2012 le comptage des jours de congés était modifié. La semaine de congés sera calculée sur 5 jours ouvrés (au lieu de 6 jours ouvrables) et donc le 1er juin le solde de jours de congés acquis pour 5 semaines sera de 25 jours. Je voudrais savoir si c'est légal et quel est mon avantage (ou désavantage!). Merci de votre réponse. Salutations

Par **P.M.**, le **30/06/2012** à **19:21**

Bonjour,
C'est légal mais cela ne peut pas être appliqué en vous désavantageant...